

L'Institut du Cerveau et le recours aux animaux à des fins scientifiques

Le recours aux modèles animaux à des fins de recherche, notamment dans le domaine biomédical, est l'objet de nombreux questionnements légitimes de la part du public.

Pour lutter contre les maladies du système nerveux, les équipes de l'Institut du Cerveau font appel à toutes les méthodes disponibles, des modèles computationnels aux études chez l'Homme, en passant par les modèles animaux. En regard du respect des réglementations, de la qualité des recherches de ses laboratoires et de sa démarche proactive pour faire progresser les pratiques en recherche, l'Institut du Cerveau s'engage à toute la transparence et la communication possibles sur son travail et ses objectifs.

Missions et engagements

L'Institut du Cerveau a pour missions :

- de favoriser les avancées scientifiques sur le fonctionnement et le développement du cerveau
- de soutenir des projets de recherche ambitieux sur l'étude des maladies du système nerveux
- de promouvoir le développement de solutions thérapeutiques pour traiter les patients.

L'Institut du Cerveau s'attache ainsi à faire progresser les connaissances fondamentales sur le système nerveux et ses dysfonctionnements à travers la production de données scientifiques de qualité, c'est-à-dire :

- crédibles, qui tiennent compte du caractère reproductible des résultats produits et de la transparence du choix des méthodes utilisées pour les obtenir (*)
- originales, répondant à une question scientifique pertinente et non résolue
- communicables, compréhensibles et accessibles par tous
- conformes, dans le respect strict de la réglementation en vigueur.

L'Institut du Cerveau réfléchit en permanence sur ses pratiques, les fait évoluer et les améliore pour garantir la qualité des recherches. Il met à disposition des experts et équipements sur sa plateforme d'exploration fonctionnelle préclinique, qui représente un support de très haute qualité pour toutes les équipes de recherche. Cette plateforme est un lieu d'excellence reconnu par la communauté scientifique internationale, utilisé par des équipes de recherche extérieures, concourant ainsi, par le partenariat et la mutualisation, à améliorer la qualité de la recherche scientifique d'intérêt général.

() Les projets de recherche menés à l'Institut du Cerveau impliquent l'utilisation de modèles divers tels que les modèles computationnels, in vitro, animaux, ainsi que les études chez l'Homme. Les équipes scientifiques sont tenues de travailler sur le modèle le plus approprié pour répondre de manière pertinente aux questions scientifiques posées. Chaque méthode en science ne peut apporter qu'une réponse limitée si elle n'est pas mise en perspective des autres méthodes.*

Obligations réglementaires

Les projets de recherche incluant les modèles animaux sont encadrés par la Directive Européenne 2010/63/UE transposée dans le droit français par le décret 2013-118 du 1^{er} février 2013 et cinq arrêtés. L'ensemble des autorisations réglementaires a pour objectif de garantir la qualité des conditions d'hébergement et de travail avec les animaux, selon le respect du principe des 3R :

- Remplacer les modèles animaux,
- Réduire : réduire le nombre d'animaux inclus,
- Raffiner et améliorer les conditions expérimentales

Le cadre défini par ce dispositif légal comprend également les autorisations éthiques des projets de recherche, le suivi des formations, le suivi du bien-être animal par la structure chargée du bien-être animal (SBEA) et la présence d'un vétérinaire.

Tous les projets de recherche réalisés à l'Institut du Cerveau intègrent et respectent ces principes.

1/ Les méthodes alternatives

De nombreuses questions scientifiques peuvent être résolues sans recourir à l'animal. Lors de l'élaboration des projets de recherche, les équipes de l'Institut du Cerveau évaluent le recours aux méthodes alternatives. Elles sont proactives dans le développement des approches computationnelles, des modèles utilisant les cellules souches et réalisent une partie des études chez l'Homme. L'Institut du Cerveau soutient également le développement des méthodes alternatives par des appels d'offre internes.

2/ La formation des personnels

Les personnes travaillant avec les animaux doivent être détentrices des formations réglementaires obligatoires et s'engagent à suivre au cours de leur parcours professionnel, les formations continues adéquates. Celles-ci sont dispensées par des organismes agréés. Les responsables de projets sont les garants des compétences des membres de leur équipe.

L'équipe de la plateforme d'exploration fonctionnelle préclinique de l'Institut du Cerveau s'assure que les personnels maîtrisent les gestes de base à la manipulation de l'espèce concernée. Dans le cas contraire, les personnes ne sont pas autorisées à intervenir auprès des animaux et sont formées jusqu'à autonomie complète.

3/ Le bien-être animal

L'Institut du Cerveau a mis en place une structure chargée du bien-être animal, qui suit les projets de recherche et sensibilise/conseille le personnel sur l'amélioration des pratiques avec les animaux. Des visites de l'animalerie et des laboratoires sont organisées plusieurs fois par an pour auditer et proposer des actions à mettre en place. Cette structure compte une trentaine de membres volontaires, aux compétences diverses et complémentaires : des animalier.e.s, des chercheurs.ses, des ingénieur.e.s, des personnels des plateformes de l'Institut du Cerveau et la vétérinaire.

4/ La réhabilitation des animaux

Le remplacement (Art. 214-112) des animaux est une initiative inscrite dans les textes de loi européens et français. L'Institut du Cerveau en a fait une priorité. La réhabilitation répond à un cadre légal strict, tant sur les procédures de placement que sur les animaux qu'il est possible de réhabiliter. Depuis 2014, l'Institut du Cerveau collabore avec deux associations pour replacer, dans la mesure du possible, les espèces qu'elle a eu besoin d'utiliser pour ses activités de recherche.

Contrôles

En amont de l'initiation du travail de recherche

- Agréments des locaux comme établissement utilisateur par la DDPP (ministère de l'agriculture et de l'alimentation)
- Autorisation des projets par un comité d'éthique sous l'égide du ministère de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation (MESRI) composé de personnalités qualifiées
- Par la structure chargée du bien-être animal qui donne des conseils pour les demandes d'autorisation

Pendant la réalisation et en aval :

- En interne :
 - par la structure du bien-être animal : suivi et contrôle des procédures et des conditions d'hébergements. Donne un avis sur les appréciations rétrospectives.
 - par le responsable des compétences, qui s'assure des formations du personnel en adéquation avec les activités déclarées.
- En externe, par la DDPP (ministère de l'agriculture), qui réalise des visites de contrôles inopinées, en application du processus d'autorisation géré par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et de l'innovation

Responsabilité individuelle et collective

L'Institut du Cerveau exige une implication et une vigilance rigoureuses de la part de tous, du plus haut niveau de l'organisation jusqu'à l'utilisateur final en passant par les responsables de projets.

Au-delà des formations réglementaires exigées, les nouveaux entrants sont systématiquement sensibilisés au bien-être animal. Chaque responsable de projets porte la responsabilité de son équipe, et chaque membre porte celle de son travail, dans le respect de la réglementation et du cadre défini par le projet. Tout manquement est suivi de sanction pouvant aller jusqu'à l'interdiction d'exercer ses fonctions.

Outre le comité chargé d'évaluer les projets, un comité d'éthique interne à l'Institut du Cerveau a été mis en place pour assurer une veille éthique sur l'ensemble des pratiques scientifiques de l'Institut.

En savoir plus

- <https://www.recherche-animale.org/>
- <http://agriculture.gouv.fr/animaux-utilises-des-fins-scientifiques>